Annonces légales et judiciaires

ADHAC

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 86 Rue Jean Jaurès
26800 PORTES-LES-VALENCE
752 546 945 RCS ROMANS-SUR-ISERE

Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2024, la gérance de la société à responsabilité limitée ADHAC a décidé de transférer le siège social du 86 Rue Jean Jaurès, 26800 PORTES-LES-VALENCE au 815 Chemin de Bressac, 26800 PORTES LES VALENCE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Follet Rivoire Courtot Avocats

AVIS DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seings privés le 29 septembre 2025 à BEAUMONT-LES-VALENCE et enregistré à SPFE de la Drôme le 01/10/2025 Dossier 2025 00040236 Référence 2604P01 2025A01563

La société **SARL LA TRUITE DU PERE EUGENE**, Société à responsabilité limitée au capital de 7 650 €, dont le siège social est 3 chemin de l'Etang, 26760 BEAUMONT-LES-VALENCE, immatriculée sous le numéro 441 954 997 RCS ROMANS,

a vendu à la Société LES VIES DANSENT, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est 3 chemin de l'Etang, 26760 BEAUMONT-LES-VALENCE, immatriculée sous le numéro 991 070 673 RCS ROMANS.

Le fonds de commerce de restauration, bar, buvette sis et exploité à 26760 BEAUMONT-LES-VALENCE, 3 chemin de l'Etang, lui appartenant pour l'avoir acquis en date du 22 avril 2022. Le prix de cession est de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (280 000 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 175 000 € et aux éléments corporels transmis pour 105 000 €, avec prise de jouissance au 1er octobre 2025.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues au Cabinet de Maître Alexis BOYADJIAN, AEGIS AVOCATS, sis 116 boulevard de la Corniche, BP 38, 26902 VALENCE cedex 9 où domicile a été élu, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en application des dispositions des articles L. 141-12 et suivants du code de commerce.

Mention en sera faite au RNE et au RCS de ROMANS.

Pour unique avis

NOS SERVICES
Attestation de parution immédiate
Relecture avant parution
Envoi des justificatifs
Logo et entête gratuits
Devis gratuit

Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2025, soit 0,193 euro HT le caractère. Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications unitaires ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur https://www.agriculture-dromoise.fr, rubrique publications légales

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE

22 route de Larnage
CS 89721
26602 Tain l'Hermitage Cedex

Avis de nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant

Au terme de l'exercice 2023, les mandats du commissaire aux comptes titulaire SAS COFIRECO, 11 cours Aristide Briand à Caluire (69300), capital social de 250 000,00 €, SIREN n°970 507 711 au RCS de Lyon et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Raphaël GARCIN, 11 cours Aristide Briand à Caluire (69300) inscrit sur la liste des commissaires aux comptes depuis 2003 sous le numéro 45252200, arrivant à expiration lors de la présente assemblée.

L'assemblée générale ordinaire en date du 20 novembre 2023 a nommé à compter du même jour en qualité de:

- **Commissaire Aux Comptes Titulaire**: Monsieur Raphaël GARCIN; 11 cours Aristide Briand, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE; Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes depuis 2003 sous le numéro 45252200.
- **Commissaire Aux Comptes Suppléant**: Madame Sophie AUDRERIE; 11 cours Aristide Briand, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE; Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes depuis 2019 sous le numéro 1100091279.

Pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2029.

POUR AVIS,
Le Président.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 24/02620 - N° Portalis
DBXS-W-B7I-IIVI

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 1er octobre 2025, a prononcé la liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale :
Monsieur David VEY
835 chemin de Champagnat
26250 LIVRON SUR DRÔME

N° SIREN : 405 319 369
Activité : Exploitant agricole, entrepreneur individuel

Liquidateur :
Maître Philippe SERRANO
350 Avenue Victor Hugo
26000 VALENCE.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire liquidateur.

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 24/03873 - N° Portalis
DBXS-W-B7I-IMJ2

Par jugement en date du 1er octobre 2025, le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

Nom et raison sociale :
Association ODYSSEE POUR UNE TRANSITION EDUCATIVE ET FORMATIVE
Et aussi dénommée Association POUR UNE TRANSITION EDUCATIVE ET FORMATIVE
9 rue du Capitaine BOZAMBO
26100 ROMANS-SUR-ISERE

N° SIRET : 851 796 607 00022
Activité : soutien à l'enseignement

La Greffière

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 25/02541- N° Portalis
DBXS-W-B7J-IVBD

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, par jugement du 1er octobre 2025 a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale :
Monsieur Tony Valéry VULBEAU
3 ter rue des Belges
Résidence le Phantasia
26200 MONTÉLIMAR

N° SIRET : 500 729 918 00036
Activité : autres enseignements

Liquidateur :
Me Philippe SERRANO
350 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Charlotte NEYRET, Notaire à BOURG-de-PEAGE, 52 Allée de Provence, CRPCEN 26006, le 3 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Yann Alain **TESNIER**, gestionnaire RH, et Madame Bérengère Pascale **DÉSANY**, juriste, demeurant ensemble à CHATUZANGE-LE-GOUBET (26300) 4 rue Gabriel Crouzet.

Monsieur est né à FRESNES (94260) le 5 janvier 1974,

Madame est née à GUILHERAND-GRANGES (07500) le 14 mai 1975.

Mariés à la mairie de BOURG-LES-VALENCE (26500) le 27 juillet 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 23/03698

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 1er octobre 2025 a étendu la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de :

Nom et raison sociale :
EARL LES JIPIERES
La Font de l'Aube
671 chemin du Vieux Village
26170 MERINDOL LES OLIVIERS

RCS ROMANS : 442 317 814
Activité : exploitation agricole

À

Monsieur David MATHON
La Font de l'Aube
671 chemin du Vieux Village
26170 MERINDOL LES OLIVIERS
Gérant de L'EARL LES JIPIERES

et

Madame Christelle CLEMENT
Font de l'Aube
671 chemin du Vieux Village
26170 MERINDOL LES OLIVIERS
Gérante de L'EARL LES JIPIERES

Mandataire judiciaire :
SELARL SBCMJ
en la personne de Me CAMBON
19 Avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 24/03552 - N° Portalis
DBXS-W-B7I-ILIR

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 1er octobre 2025, a prononcé la liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale :
Monsieur Patrice LANTHELME
Quartier Picard .
26160 LA BEGUDE DE MAZENC

N° SIREN : 451 129 563
Activité : Entrepreneur individuel exploitant agricole

Liquidateur :
Me Philippe SERRANO
350 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire liquidateur.

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 25/02794 - N° Portalis
DBXS-W-B7J-IVWZ

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, par jugement du 1er octobre 2025 a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale :
S.C.I. PHCD
2 Chemin des Cheminots
26800 ÉTOILE SUR RHÔNE.

N° RCS ROMANS : 803 378 785
Activité : gestion immobilière

Liquidateur : .
Maître Philippe SERRANO
350 Avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

Chronique juridique

DROIT SOCIAL / Lorsque le contrat à durée déterminée arrive à son terme, l'employeur a la possibilité de renouveler le contrat de travail en respectant des conditions précises. Quelles sont ces conditions ? Pour quelle durée est-il possible de renouveler le contrat ? Combien de fois le contrat peut-il être renouvelé ? Nous allons ici faire le point sur les règles à respecter pour pouvoir renouveler un contrat de travail.

Le renouvellement du contrat à durée determinée

Le contrat à durée déterminée (CDD) est par définition limité dans le temps. En effet, le CDD ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi et son recours n'est possible que dans les cas limitativement prévus par la loi. Ainsi, le renouvellement du CDD est strictement encadré.

Qu'est-ce que le renouvellement du CDD ?

Le renouvellement du CDD est la prolongation du contrat initial, sans délai de carence. Le contrat renouvelé est donc le même contrat qui se poursuit au-delà de son terme initial. Ainsi, il n'est pas possible pour l'employeur de modifier les termes du contrat tels que la rémunération, les missions à accomplir par le salarié ou son temps de travail.

À noter, le renouvellement est à distinguer de la succession de contrats. La succession de contrats est une succession de plusieurs contrats distincts. Lors d'une succession de contrats, le salarié enchaine plusieurs contrats différents, n'ayant pas le même objet ni le même motif, contrairement au renouvellement.

Modalités de renouvellement du CDD

Seul le CDD à terme précis peut faire l'objet d'un renouvellement (contrat qui dès sa conclusion, prévoit une date de début et de fin). Le renouvellement est ainsi prohibé pour le CDD à terme imprécis (contrat dont la date de fin n'est pas fixée).

L'employeur ne peut décider seul du renouvellement du CDD. L'accord du salarié est requis. Le renouvellement doit obligatoirement faire l'objet d'un accord écrit et signé entre l'employeur et son salarié. Cet accord doit être réalisé avant la date d'échéance du contrat initial.

Ainsi, le renouvellement du CDD est rendu possible dans deux situations :

- soit parce que le renouvellement a été préalablement prévu dans une clause du contrat initial, précisant les modalités de renouvellement ;
- soit parce qu'un avenant (précisant les modalités de renouvellement) est proposé au salarié avant l'échéance de son contrat. Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée doit nécessairement faire l'objet d'un avenant écrit lorsque le contrat initial ne prévoit pas l'éventualité d'un renouvellement ou lorsque le contrat initial ne prévoit que la possibilité de renouveler le contrat.

Si le contrat de travail se poursuit après l'échéance du terme alors que les conditions de renouvellement n'ont pas été respectées, le CDD se transforme automatiquement en contrat à durée indéterminée (CDI) et le salarié conserve alors l'ancienneté acquise pendant son CDD.

Le nombre possible de renouvellements

La loi Rebsamen de 2015 vient préciser que le contrat ne pourra être renouvelé que deux fois, dans la limite de la durée maximale fixée par la loi. La durée maximale du CDD étant, en règle générale de dix-huit mois. Par conséquent, un CDD pour accroissement temporaire d'activité, à terme précis, de 14 mois ne pourra être renouvelé que pour quatre mois supplémentaires. Il est cependant nécessaire de connaître la durée maximale du contrat à durée déterminée qui peut varier selon les motifs de recours au contrat (exemple : maximum de neuf mois pour un contrat conclu dans l'attente d'un salarié recruté en CDI ; maximum de 24 mois pour un contrat conclu dans le cadre du départ définitif d'un salarié avant la suppression de son poste, etc.). ■

Le service juridique de la FDSEA 26

Journal L'Agriculture Drômoise
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES
SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans.
RCS Romans B 307.711.507

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr
N° CPPAP : 0929 T 85792
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
ISSN 2742-409X (édition numérique)

Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

Journal habilité à publier les **annonces légales** et **judiciaires** du département de la **Drôme**

PUBLICITÉ LOCALE
AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7
Yoann Grenier
Tél : 04.27 24 01 74 Tél : 06.71.91.72.09
ygrenier@arbpub.fr

PUBLICITÉ NATIONALE
REUSSIR
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 Paris cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

ABONNEMENT
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 130 €
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 260 €
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 190 €
Prix au numéro : 3,30 €

IMPRESSION
Imprimerie de l'Avesnois
1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe
Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.